Vol. XXXIV — Saint-Boniface, Manitoba, 2 Août 1905. — No. 38

ABONNEMENTS
Canada et Etats-Unis....$1.00 par année
Europe (compris le port)........ 2.50

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne...............12 cents
Chaque insertion subséquente........ 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITÉ FRANÇAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ TOUS LES MERCREDIS PAR ANT. GAUVIN, Imprimeur.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA, Saint-Boniface, Manitoba Canada.

75e Anniversaire de l'Indepen-dance Belge

On nous écrit de Bruxelles, en Manitoba, le 21 juillet:

Les colons belges de Bruxelles auxquels sont venus se joindre plusieurs colons de St. Alphonse, Mariapolis, St. Claude, etc., ont fêté dignement, hier, le 75e anniversaire de l'indépendance belge.

Conformément au programme arrêté par le comité M. le Consul de Belgique de Winnipeg président d'honneur de ce comité M. A. J Dubuc, avocat, fils du juge en chef Dubuc, une des gloires de la magistrature canadienne— avait été invité à à ces fêtes. M. le consul est arrivé la veille et a été reçu à la gare de Holland par les membres du Comité, tous portant à la boutonnière les couleurs belges: MM. le R. Heynen curé, président, L Hacault, secrétaire, LeRoy, Schoemaker, Sauviet, représentant les anciens de la paroisse. Après avoir dîné cordialement à Holland avec M. le Consul, auquel ces messieurs ont fait le meilleur accueil, et qui ont été enchantés de l'exquise amabilité de leur hôte, M. le consul a eté conduit à Bruxelles par le R. M. Heynen suivi de l'escorte d'honneur.

M. le consul a été reçu au presbytère avec MM les membres du comité après avoir été l'objet d'une sérenade de la part de la fanfare de Bruxelles groupée avec beaucoup d'habitants sur l'emplacement destiné aux festivités du lendemain. La "Brabançonne a salué l'arrivée de M. Dubuc qui s'est fait présenter amicalement tous les assistants et leur a adressé, en termes excellents, ses remerciements pour cette première manifestation de sympathie et de patriotisme.

C'est le secrétaire du comité qui a eu l'honneur de loger M. le Consul.

LA GRAND' MESSE

Le lendemain matin l'eglise et l'emplacement des fetes était pavoisés aux couleurs nationales belges, aux couleurs du Canada, drapeau de Carillon, aux couleurs françaises et anglaises. Le drapeau belge était surmonté de la croix. Toute la population portait les couleurs nationales.

C'est aux sons d'une cloche, don genereux d'un fondeur belge, que la grand'messe a été annoncée.

A 10 heures, l'eglise etait comble et M. le consul y a été installé à la place d'honneur. Cette messe a eté chantée en grégorien par le R. M. le curé, à l'intention de la Belgique; elle a été suivie d'un Te Deum d'action de grâces, après quelques paroles émues adressées au fidèles par le Rev. M Heynen qui a insisté sur l'importance de cette manifestation religieuse.

Pendant l'office divin la fanfare a exécuté sous la direction de son excellent directeur, M. G. Hallet, des morceaux choisi de son beau repertoire.

RECEPTION DU CONSUL

A l'issue du service divin, la population s'est massée avec la fanfare flanquée du drapeau de la Belgique et du beau drapeau Canadien Sacré-Cœur, au pied de la pauvre mais provisoire église. Là une veritable ovation a ete faite à M. le Consul, qui portait à la boutonnière, des couleurs belges, et qui a bien voulu recevoir du secretaire une adresse dont voici les passages principaux:

"Le Comité, M. le Consul, est fier de voir un Canadien-français accepter cette presidence d'honneur qui symbolyse l'etroite sympathie unissant ici les catholiques belges du Manitoba à leurs fèeres du Canada.

"Les Canadiens-français, les premiers missionnaires chrétiens, les premiers colons les premiers civilisateurs du Dominion, et du Manitoba en particulier, sont nos aines dans la carrière de colonisation. Ils ont ouvert ces vastes et fecondes regions, c'est leurs nobles exemples de courage, d'abnégation, de travail, de luttes et de vie ou que nous aimerons à imiter.

"Les belges n'oublient pas que jadis au XVIIIe siècle la France revolutionnaire est venue nous arracher notre liberte nationale, nous apporter la guerre, la persecution, le pillage et le massacre,—au nom de la Liberte, de l'Egalite et de la Fraternite!—c'est aussi la France royale de 1830 qui, pour reparer les torts de 1793, à voulu nous aider à conquerir definitivement notre place au rang des peuples libres...

"Votre presidence et votre presence M. le Consul, attestent cette amitie Cette fraternite, cette alliance sont fondees sur la reconnaissance, sur les liens communs de religion et de langue, qui nous unissent.

Representant autorise d'un gouvernement patriotique et catholique à la fois, votre place etait marquee en ce jour de fête au milieu des belges de Bruxelles Manitoba...

Vive la Belgique independante! Vive le Canada! Vive le Consul de Belgique!

Cette adresse a ete couverte d'acclamations et saluee d'une nouvelle Brabançonne.

M. Dubuc a improvise une reponse chaleureuse, eloquente, pleine de bon sens et de sentiments vraiment sympathiques. Il a parle aussi, non sans emotion, des affinites précieuses qui relient les Belges aux Canadiens-français. Il a bien voulu remercier le secretaire du comite d'avoir exprime si bien ces affinites Il a parle avec un enthousiasme communicatif de l'affinite religieuse surtout et aussi des relations etroites de sentiment, d'interêt qui s'affirment chaque jour entre ces deux races-sœurs. Les belges au Canada peuvent compter sur les Canadiens comme ceux-ci peuvent compter sur les Belges. C'est une solidarite qui s'accentuera chaque jour et à travers toutes les épreuves du présent ou de l'avenir.

M. le Consul a bien voulu féliciter les belges de Bruxelles de leur belle initiative et comme représentant du gouvernement belge il s'est dit heureux de pouvoir prêter à cette manifestation et à l'organisation de manifestations semblables à Winnipeg ou à St Boniface, son concours dévoué et généreux. M. le Consul a même engagé les Belges à renouveler désormais ces manifestations patriotiques.

A plusieurs reprises la réponse de M. A. J. Dubuc dont nous regrettons de ne pouvoir donner ici qu'une faible analyse, a été interrompue par des applaudissements et ses dernières paroles, prononcées avec une chaleur venant du cœur—" pectus est quod disertos facit"—ont été couvertes de longs applaudissements.

Immédiatement après la réception du Consul la population l'a escorté triomphalement, musique et drapeaux en tête jusqu'à l'emplacement choisi pour les fêtes du jour, non loin de l'église, dans un site pittoresque, ménagé par les soins de la fanfare et des messieurs du comité. L'exécution de la "Brabançonne" a salué de nouveau son arrivée et plusieurs autres morceaux de musique ont été brillamment enlevés. M. le consul, les membres du comité et la fanfare se sont groupés sur une estrade improvisée. L'estrade était ornée de drapeaux aux couleurs variées y compris les couleurs françaises et anglaises. Les drapeaux de la Belgique et de Carillon étaient à la place d'honneur. Partout règnait une véritable joie. Un temps superbe a favorisé la fête tout entière qui s'est prolongée jusqu'après le coucher du soleil.

A onze heure et demie le président du comité le R. M. Heynen, a donné la parole à M. L. Hacault secretaire du comité organisateur pour la conference sur l'Union belge de 1830.

Cette conférence, d'une certaine étendue faite à un point de vue élevé, appropriée aux circonstances actuelles, faite aussi avec un grand souci des convenances du moment et de la vérité historique, cette conférence dite avec chaleur et d'une voix ferme et claire, a été ecoutée par la foule avec une attention spéciale: en voici une rapide analyse: "L'Union fait la Force"

C'est en vous rappelant chers compatriotes, notre virile devise que j'ai l'honneur de prendre aujourd'hui la parole devant vous à l'occasion du 75e anniversaire de l'Indépendance de la Belgique; je parle de l'union de nos pères pour la liberté, pour la Patrie, pour les autels et pour les foyers: "pro aris et focis"! Que cette devise soit la devise immortelle des belges du Canada comme des belges de la vieille Europe!. Nous venons de prier ensemble pour notre chère patrie en assistant tous à une messe chantee à l'intention de la Belgique par notre digne curé qui, hollandais de race, a voulu cependant s'associer à nous. Je pense être votre organe à tous en le remerciant ici publiquement pour son concours vraiment sacerdotal.

Après avoir aussi remercié de nouveau M. le Consul, président d'honneur, la fanfare les messieurs et dames du comité organisateur, l'orateur a rappelé brièvement les origines de l'Union Nationale de 1830.

Avant d'aborder ce sujet M. Hacault a tenu à marquer la sympathie que la Hollande protestante, mais chrétienne aujourd'hui, temoigne à la Belgique catholique à l'occasion du jubilé de 1905. Il a cité notamment un article important du Standard d'Amsterdam organe du gouvernement hollandais, où l'on trouve notamment la declaration suivante:

Il y a lieu de se réjouir de l'extension puissante et saine de la Belgique contemporaine... La collaboration des catholiques et des liberaux belges en 1830, fit triompher, à la proclamation de leur indépendance, le principe de la liberte d'enseignement. Et ce ne fut pas la moindre des causes qui influencèrent chez nous, en 1848, la proclamation de la liberte d'enseigner, venant mettre fin à la plus insupportable des tyrannies.

L'orateur à ce propos, a signale que la Hollande traverse actuellement une crise dangereuse au point de vue surtout de la liberté d'enseignement, crise provoquée, en 1905, précisement par l'Orangisme maçonnique qui provoqua la Révolution belge. Il a aussi insisté sur la lutte, d'une extrême gravite, qui se prepare en Belgique pour 1906, lutte à la fois sociale et politique, qui menace directement la paix, la concorde, la liberte de la Patrie et tout particulièrement la liberte de l'enseignement populaire, toujours sous la poussée, sous l'inspiration des loges maçonniques maitresses du parti dit liberal, localisees cette fois en Belgique avec le socialisme republicain, avec l'anarchisme et avec une fraction dite democratique obéissant à des apostats allies des loges maçonniques...

Ces indications precises et bien informees sur la gravite de la situation en Belgique, ont vivement impressionné les auditeurs. Quels etaient donc les griefs des Belges en 1830? s'est écrié l'orateur!

Ces griefs avaient eté causés par un régime anti-national et liberticide, contraire à toutes nos traditions, régime dont le peuple hollandais lui-même ne peut pas être rendu responsable.

Ce régime etait celui de la "Hiérarchie Orangiste".

Qu'était ce donc que "l'orangisme" en 1830?

C'était un système savant mais impolitique, astucieux mais lâche, fourbe mais maladroit, audacieux mais insensé, d'asservissement et de despotisme. C'était un régime de persécution générale dirigée contre toutes nos libertés séculaires, contre notre liberté religieuse mais surtout contre

A suivre sur la 4me page.

Province du Manitoba

Bureau d'Immigration a Montreal

Les personnes qui ont des amis ou des parents dans les provinces de l'Est, ou dans les états de la Nouvelle Angleterre, désirant avoir des renseignements sur la province de Manitoba feraient bien de transmettre l'adresse de ces amis ou parents à M LE COMMISSAIRE DE L'IMMIGRATION POUR LE MANITOBA, CHAMBRE 22, EDIFICE ALLIANCE, PLACE D'ARMES A MONTREAL.

Les Cultivateurs qui ont besoin de main d'œuvre, garçons de ferme etc., pourraient en obtenir en écrivant à la même adresse; mais il faudra mentionner le prix offert, la durée de l'engagement et autres détails, s'il y a lieu.

Il faudra se hâter d'écrire avant le temps des excursions.

Le Manitoba.

Mercredi 2 Août 1905

SIR McKENZIE BOWELL

Sir Mackenzie Bowell annonce à ses amis et au pays qu'il cessera d'agir comme chef de l'opposition conservatrice au sénat.

Les journaux des deux partis sont unanimes à regretter cette résolution, qui n'est pas irrévocable, nous l'espérons.

D'une extrémité du pays à l'autre, on fait l'éloge du vieux *leader*. Même les feuilles qui, jadis n'avaient pas assez d'invectives à lancer contre Sir Mackenzie, rendent maintenant hommage à son talent, à sa droiture et à son élévation de caractère.

Il n'y a rien comme de s'effacer de la scène—de la scène politique surtout pour recevoir des fleurs.

Pour nous, Sir Mackenzie Bowell a toujours été l'incarnation de la loyauté et de l'honnêteté publiques ! Cet orangiste, ce protestant a fait rougir bien des catholiques.

On se rappelle l'année 1896. Sir Mackenzie fut le plus éloquent défenseur. Ce fut lui qui se chargea de présenter aux chambres le *Remedial Bill*—ce projet de loi que l'épiscopat cadadien accueillit comme une planche de salut pour la minorité française du Manitoba.

La mauvaise foi libérale empêcha la passation de ce *bill* Mais Sir Mackenzie Bowell n'en conservera pas moins l'honneur d'avoir été, à cette période tourmentée, le porte-drapeau d'une grande cause constitutionnelle et nationale.

Les catholiques du Manitoba doivent donc un salut d'une cordialité particulière à ce vétéran. Ils expriment aussi l'espoir que Sir Mackenzie reprendra l'hiver prochain son rôle ordinaire au sénat.

Notes Politiques

L'hon Edward Blake est en visite au Canada. Il sera à Toronto dans quelques jours. M. Blake est aujourd'hui l'un des membres éminents du groupe irlandais aux Communes d'Angleterre.

:o:

Le juge Myers poursuit toujours son enquête sur les irrégularités qu'on dit avoir été commises lors de la dernière distribution de *scrip* aux Métis de l'Ouest. La preuve est longue. Que sortira-t-il de cela ? Les avocats de Macdonald, le principal inculpé, le couvrent autant que possible de leur large manteau.

***

L'inauguration de la province d'Alberta aura lieu le 1er septembre, et celle de la Saskatchewan, le 4. De grandes fêtes auront lieu à Edmonton et à Régina. Sir Wilfrid Laurier a promis d'assister à ces deux démonstrations, accompagné du ministre de l'Intérieur, de Sir William Mulock, de Sir Frederick Borden, et de MM. Brodeur, Fisher, Lemieux et Hyman.

***

On annonce des remaniements prochains dans le cabinet fédéral Les honorables Messieurs Fitzpatrick, Ross et Cartwright prendraient leur retraite. La chose serait même faite à l'heure qu'il est si sir Wilfrid Laurier avait sous la main des sujets convenables pour les remplacer

Le parti libéral après neuf années de pouvoir, est assez pauvre d'hommes.

ELMWOOD

Le faubourg de Winnipeg connu jusqu'ici sous le nom de Pont Louise, est maintenant une ville dument incorporée. On s'y choisira un maire et des conseillers le 22 du courant.

Carberry vient aussi d'acquérir son existence civile.

Les villes surgissent vite dans les prairies de l'Ouest.

Les commandements du diable

Dieu ni maître tu n'auras :
C'est le premier commandement.

Tout à ton aise jureras
Et mentiras effrontément.

Sans avoir peur tu voleras
Pour t'enrichir commodément.

Au besoin assassineras
Le bon bourgeois récalcitrant.

Dans la débauche tu vivras
En véritable sacripant.

Curés et sœurs insulteras
Pour te donner de l'agrément.

D'absinthe tu t'enivreras
Chaque jour régulièrement.

La Carmagnole hurleras
Dans la rue énergiquement.

Le vendredi saint mangeras
Du cochon exclusivement.

Et comme un chien tu crèveras
Ayant vécu semblablement.

France et Angleterre

Les deux vieux ennemis séculaires sont au mieux dans le moment.

On ne parle rien moins que d'alliance militaire, pour une date assez rapprochée.

Sans espérer autant que cela, nous pouvons au moins constater la cordialité des relations qui existent entre les deux pays.

Edouard VII est pour beaucoup dans cette heureuse évolution. Mieux que autre, et avant tout autre peut-être, il a compris l'opportunité d'un rapprochement des Anglais et des Français. Depuis son accession au trône, Edouard VII n'a cessé de travailler à ce rapprochement, qui est maintenant un fait accompli.

Voici l'opinion de M. Yves Guyot, un éminent journaliste et politique français, sur l'entente franco-britannique :

La France n'est pas anglophobe. Mais il y a eu et il y a encore en France, des anglophobes qui prétendent que la haine entre Anglais et Français est une tradition nationale.

A l'appui de leur prétention, ils invoquent la mémoire de Crecy, Poitiers, Azincourt, et à leur haine de l'Angleterre, ils unissent le culte de Jeanne d'Arc, qui fut condamnée au bucher par des évêques français. Si on leur remet en mémoire le fait que, de l'époque de la guerre de Cent Ans jusqu'en 1690, il y a eu deux siècles d'amitié et même d'alliance, ils affirment que Pitt a déclaré la guerre à la France, afin d'étouffer la Révolution. Si vous leur dites qu'ils confondent Pitt avec Burke ; que Pitt, en janvier 1790, croyait que "les présentes convulsions en France se termineront tôt ou tard par l'harmonie générale et l'ordre régulier" ce qui ferait "la France prendre rang comme l'une des plus brillantes puissances en Europe" ; qu'en 1792, il présenta un budget de paix et permit à la France d'occuper la Belgique, qu'en octobre de la même année, même après les massacres de septembre, il était disposé à reconnaître la République ; que c'est la France qui en février 1793, déclara la guerre à l'Angleterre— ils invoquent Trafalgar et Waterloo. Il est vrai que la France fut battue dans ces deux batailles, mais les républicains n'ont aucun droit de se montrer plus vindicatif que le fut Napoleon III, dont l'un des premiers actes à son accession au trône, fut de s'allier à l'Angleterre pour la guerre de Crimée.

Certains Français sont imbus de la mesquine et honteuse idée qu'en pratiquant une politique de coups d'épingles, en montrant perpétuellement notre méchante humeur envers l'Angleterre, et en lui jouant des tours nous amènerons l'évacuation de l'Egypte.

En réalité, l'antagonisme entre anglophobes et anglophiles date du commencement du dix-huitième siècle...

Tous les hommes de la Révolution de 1889 étaient imbus d'idées anglaises, et durant le XIXe siècle, ces idées continuèrent, au point de vue philosophique, économique et politique, à dominer l'intellect de ces Français qui haissaient le despotisme. Ils prétendaient que l'Angleterre et la France étaient les plus hautes expressions de civilisation européenne, et que, dans l'intérêt du progres, de l'évolution et de l'humanité, une bonne entente entre elles étaient indispensable

Gambetta exprima ces sentiments, le 18 juillet 1888; il demanda l'action conjointe de la France et de l'Angleterre en Egypte, affirmant la nécessité d'une politique occidentale représentée par la France et l'Angleterre".

Le président de la République française, M. Loubet, avait toujours considéré l' "Entente cordiale" entre l'Angleterre et la France indispensable. Au mois de mars 1899, le prince de Galles lui rendait visite à l'Elysée et tous les deux exprimèrent ce désir. En vue de le réaliser, aussitôt que Edouard VII fut assis sur le trône, des négociations furent entamées—il est peut-être encore trop tôt pour les narrer...

L'entente anglo-française approuvée par le Parlement à la fin de 1904, a mis fin à des situations absurdes comme celles qui prévalaient à Terreneuve et en Egypte. Elles étaient une cause de friction entre les deux pays et les anglophobes continentaux espéraient s'en servir pour provoquer quelque jour une conflagration. Ils doivent avoir perdu cet espoir.

En Egypte, la France a reconnu loyalement et simplement le "fait accompli."

Nous en avons fini avec ces querelles enfantines, indignes de nations sérieuses. En ce moment, des deux côtés de la Manche, l'immense majorité des personnes qui voient les choses avec calme se félicitent que l'entente cordiale ait été conclue avant la guerre russo-japonaise.

Les récents événements à propos de la question du Maroc ont prouvé quelle importance l'empereur allemand attache à cette entente. En laissant percer son déplaisir, il a montré que l'augmentation de force qu'allaient en retirer les deux pays ne lui plaisait pas. C'est un argument décisif en faveur de l'entente cordiale".

A moins, contre toute probabilité, que l'Angleterre ne désire engager une guerre de tarif avec la France, il est impossible de voir quelle cause de dissention peut s'élever entre les deux pays. Nous pouvons, en conséquence, dire que l' "Entente cordiale" entre la France et l'Angleterre est le plus important facteur politique de l'aurore du vingtième siècle.

FRELATAGES

Le Département du Revenu de l'Intérieur fait actuellement des analyses sérieuses dans le but de nous débarrasser des marchandises frelatées. On altère tout aujourd'hui : les farines, les épices, les sucres, les conserves alimentaires, les drogues

On conçoit les dangers qui peuvent résulter de ce scandaleux état de choses.

Des remontrances ont été faites bien des fois au gouvernement, qui permettait ces abus.

Les dernières déclarations de M. Brodeur, le ministre du Revenu, nous permettent de croire que cette fois on va arrêter le vol de se commettre ainsi au détriment et au péril des naifs consommateurs.

EN VISITE

La convention municipale tenue à Winnipeg, la semaine dernière, nous a fourni l'occasion rencontrer plusieurs échevins de Montréal.

Nommons MM Couture, Lavallée, Vallières, Lapointe, Lemay, Payette, Lévi, Ricard, Wilson, Leclaire, Labrecque, Bastien.

Quelques heures avant leur départ, ces messieurs ont offert à Son Honneur le maire Turenne et à quelques autres citoyens de Saint-Boniface un très cordial dîner à l'Hôtel Couture.

Ces Canadiens-français de la grande ville de Montréal ont bu au succès de Saint-Boniface et de sa populatian.

M. l'échevin Vallières présidait et avait à sa droite l'hon. sénateur Bernier. Des discours ont été prononcés par MM. Vallières, Lavallee et Lapointe, l'honorable sénateur Bernier, M. le maire Turenne, M J E Cyr, M. P. M Horace Chevrier M P P., M. le docteur Lambert, M Joseph Bernier.

Votons les Reglements

L'opinion populaire favorise l'adoption des reglements passés par notre conseil relativement au nouvel Hotel-de-ville.

L'installation d'un poste d'incendie à Norwood s'impose aussi. La votation aura lieu le 11 courant.

LA RECOLTE

Nous nous trouvons de nouveau en face d'un vieux problème ou prendre des bras pour couper notre immense récolte de blé ?

Au printemps nous semons beaucoup ; en automne il faut une armée pour recueillir toute cette richesse. Jusqu'ici, les inconvénients ont été nombreux ; cependant la province d'Ontario nous envoyait toujours assez de monde pour nous permettre de mener la tâche à bonne fin. Cette année, les travailleurs d'Ontario se font tirer l'oreille. Un journal de Winnipeg propose de s'adresser à Québec et aux provinces maritimes.

Pour notre part, nous serions charmés de voir quelques centaines de compatriotes de Québec installés sur nos vastes champs de blé.

Nous croyons que plusieurs s'enthousiasmeraient à la besogne et se feraient cultivateurs manitobains.

L'EXPOSITION

Tout est fini depuis vendredi soir. Et personne, à la vérité, ne s'en plaint. Huit jours de congé, de brouhaha, d'irrégularité dans les affaires, tout cela dérange un peu.

On a remarqué de la lassitude pendant les deux dernières journées de l'Exposition.

Les six premiers jours ont été un succès complet. La foule a été énorme. C'était plaisir que de voir arriver les visiteurs.

Nos populations rurales se transportent à Winnipeg, durant cette semaine.

Les Américains viennent toujours, en force, eux aussi.

L'exposition proprement dite n'a peut être pas été aussi bonne que par le passé. Exhibits moyeus, ou peu nombreux.

Les représentations de l'estrade, ordinaires aussi.

N'empêche que nous avons tous lieu d'être satisfaits et d'offrir nos félicitations à ceux qui avaient charge de cette grosse entreprise.

Dans le Monde Religieux

Les prêtres du diocèse sont en retraite, à Saint-Boniface, depuis lundi soir.

Les RR. P. Jésuites ont aussi terminé lundi leur retraite annuelle.

***

Nous donnerons, mercredi, la liste du personnel enseignant du collège de Saint-Boniface pour l'année scolaire 1905-06.

***

M. l'abbé Joseph Poitras, dont nous annonçions, mercredi, l'élévation à la prêtrise, a chanté la grand'messe, dimanche à la cathédrale. Le nouveau prêtre portait une chasuble drap d'or et était assisté de diacre et sous-diacre.

Mgr l'Archevêque occupait son trône, en *cappa magna*. Sa Grandeur avait à sa droite, le R. P. Dandurand, O. M. I., et à sa gauche, le R. P. Blain, S. J Un savant sermon de circonstance a été prêché par le R. P. Carrière, S. J., préfet du collège de Saint-Boniface. Le distingué jésuite a parlé sur le sacerdoce, sa dignité, ses pouvoirs et ses responsabilités.

:-o-:

M l'abbé Joubert, nommé vicaire de M l'abbé Perreault, curé de Fannystelle, aura sous sa desserte immédiate le village de Starbuck. On sait que Starbuck, bien que portant un nom étranger, possède un bon nombre de Canadiens et de métis français.

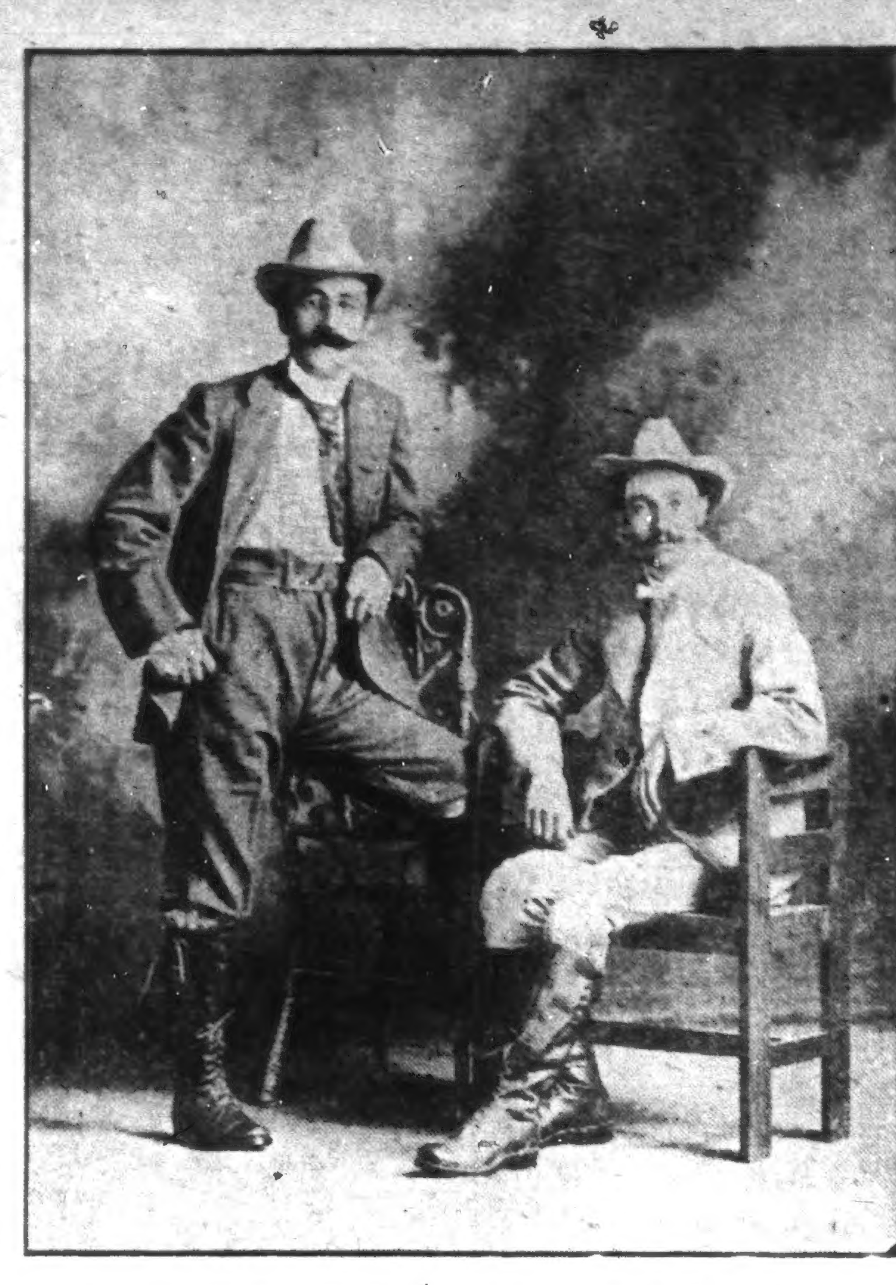
***

Les révérends Pères Oblats ont acheté l'ancienne Ecole Industrielle de Saint-Boniface, au coût de $30.000 ; ils y installeront noviciat des membres de leur Congrégation.

LORD ROBERTS

Lord Roberts, qui devait faire une visite au Canada cet automne, se voit forcé de renoncer à ce voyage à cause du mauvais état de santé de lady Roberts.

Cette nouvelle cause beaucoup de désappointement dans tout le Canada; tous auraient aimé fêter le vieux général anglais.



M. J. N. MILETTE. M. J. TALBOT.

MM Milette et Talbot

M. Joseph N. Milette et M Joseph Talbot, les deux *globetrotters* de Saint-Boniface, nous ont quittés, hier soir.

Ils ont laissé la gare du C. N. R., en destination de Saint-Paul à cinq heures p.m. Nous l'avons déjà dit, nos amis entreprennent là un voyage qui n'est pas exempt de difficultés ; cependant leurs ressources nombreuses nous permettent de croire au succès de leur originale entreprise.

MM. Milette et Talbot ont reçu depuis quelques jours de nombreuses marques d'estime de la part de leurs amis.

Et c'est avec beaucoup de cordialité que nous leur avons fait le geste d'adieu, hier, lorsque le train s'est ébranlé.

Que la terre et la mer leur soient favorables !

LA GUERRE

On prétend maintenant que Stoessel, le défenseur de Port-Arthur, le héros que cinq continents ne pouvaient assez acclamer, il y a six mois, n'est qu'un méprisable concussionnaire enrichi pendant que ses soldats se faisaient tuer.

Les rapports officiels du Japon etablissent, parait-il, que Port-Arthur était amplement fourni d'armes, de poudre et de provisions quand Stoessel rendit son épée. Chose curieuse toutefois : on oublie de nous dire si la garnison était encore en état de se battre ! C'est un détail qui a une certaine importance ! Stoessel sera passé en cour martiale.

LES CONDITIONS

Voici les conditions de paix que présenteront les plénipotentiaires japonais à la conférence de Washington, telles qu'officieusement énoncées par le baron Komura :

1—La Russie devra payer les frais de la guerre, c'est-à-dire prendre à sa charge les emprunts de guerre japonais ;

2—La Russie cédera au Japon l'île de Sakhalin, ainsi que ses droits dits "temporaires" d'occupation de Port-Arthur et de Dalny ;

3—La Russie reconnaîtra formellement la suzeraineté japonaise en Corée.

Le baron Komura n'a rien voulu dire des demandes japonaises relatives à Vladivostock, à la Mandchourie ainsi qu'à la voie ferrée trans mandchourienne.

LA FRANCE TOUJOURS PRETE

On affirme que la France est prête à souscrire à un nouvel emprunt russe, qui serait destiné à payer l'indemnité réclamée par le Japon.

LES CONSEILS DU KAISER

On mande de Saint-Pétersbourg que le Kaiser aurait conseillé à l'empereur de Russie de continuer la guerre jusqu'à ce que les Russes aient gagné une victoire, tout recommandant en même temps de faire de sérieuses réformes à l'intérieur de l'Empire.

Savez-vous à quoi les Japonais occupent leurs prisonniers russes ? A apprendre à lire et à écrire—ceux qui ne savent pas du moins, et ils sont quelques-uns. C'est le "Cri de Paris" qui nous l'affirme.

Et ce n'est pas le japonais qu'on enseigne à ces pauvres diables, c'est leur propre langue. Sous le contrôle d'officers japonais, connaissant le russe, les sous-officiers russes sont obligés d'instruire leurs hommes illettrés prenant trois heures tous les jours. Dans tous les quartiers de prisonniers, on a installé de véritables écoles primaires comprenant trois classes, avec examen final et diplôme de sortie.

A quelque chose malheur est bon !

Une visite distinguée

L'hon. M. Hackett, le Grand Président, et le Grand Secrétaire de l'A. C. B. A., ont fait des arrangements pour visiter toutes les succursales du Manitoba et de l'Ouest. Ils arriveront à Winnipeg le 5 août, et il a été décidé de leur faire une réception ici, dimanche, le 6 août, dans une des salles du Collège que le Révérend Père recteur a gracieusement mise à la disposition du cercle local de Saint-Boniface.

Les succursales de Winnipeg ont organisé pour le matin du dimanche, 6 août, une procession qui ira prendre les grands officiers au Clarendon Hotel pour les conduire à l'église Ste-Marie, à la grand'messe de 11 heures. Toutes les sociétés de Saint-Boniface sont invité s à prendre part à cette procession.

Les membres de la succursale de Saint-Boniface sont en conséquence priés de se rendre à leur salle rue Dumoulin avec leurs insignes, à 9.45, pour aller en corps à Winnipeg.

Ces distingués visiteurs ont entrepris ce voyage dans le but de promouvoir les intérêts de leur association dans ce grand pays de l'Ouest qui offre un si vaste champ à toutes espèces d'efforts et d'entreprises.

A 7½ h, les membres de l'A C M B A, sont priés de se rendre à leur salle, pour de là accompagner M. Hackett au collège; on fera à ces messieurs une réception officielle au collège à 8 heures. Cette assemblée sera publique. Tous les catholiques y sont invités. Les dames seront admises.

A TORONTO

Toronto a failli devenir la victime d'un grand incendie, samedi matin. A un moment, toute la partie commerciale de la ville a été en danger. La population de Winnipeg a attendu, pendant quelques heures, avec une espèce de fièvre, des nouvelles de la conflagration. Des dépêches rassurantes sont arrivées vers les dix heures du matin. On sait que Winnipeg se recrute beaucoup à Toronto; il y a aussi des intérêts commerciaux très considérables entre les deux villes.

Fernie

On se rappelle que cette jolie ville de la Colombie Anglaise a été visitée par un incendie considérable l'an dernier. La même chose vient de se répéter jeudi, avec des dommages très grands. Toute la partie commerciale y a passé. Pertes: $75,000.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Un beau logement à louer, s'adresser à Vézina Couture.

—On demande une cuisinière, s'adresser à l'hotel de Québec.

—L'hon. M. LaRivière, est à Saint Boniface depuis samedi.

—31,000 personnes ont visité l'Exposition, mercredi, Citizens Day.

—On se demande où sera le nouveau bureau de poste de St Boniface?

—M l'abbé Béliveau est revenu au pèlerinage à Ste Anne de Beaupré, P. Q.

—MM. Desrosiers et Charette ont vendu leur bâtisse sur l'Avenue Provencher.

—M. A. Marion est à faire des travaux considérable à sa résidence, sur la rue Dumoulin.

—M. Antonin Dubuc, fils de l'hon Juge-en-chef Dubuc, est arrivé de Montréal samedi.

—M. Alexandre La Rivière pris local dans la maison de M. Alphonse Lemay, rue Dumoulin

—Le 21 août prochain sera jour de congé civique à Winnipeg La population de Saint-Boniface prendra bien une petite partie de ce congé.

—Le contrat du viaduc de la rue Water, traversant la voie du C. N. R., est donné; et les travaux doivent être terminés à la fin d'août.

—La population de Norwood a fait une excursion à bord "l'Alexandra", vendredi soir sur la Rivière Rouge. C'était une belle soirée; on s'est donc bien amusé.

—Une compagnie d'un capital de $500,000, va installer bien ô a Winnipeg, une importante maison de charcuterie et de conserves alimentaires.

—Mad E. Déhaître et Melle A. Dehaitre, de Rockland, Ont, sont en promenade depuis quelques jours à Saint-Boniface Elles sont les hôtesses de Mad Ernest Lévêque, rue Masson.

—Madame Bertrand, épouse de M. Théo. Bertrand, est revenue jeudi de la province de Québec. Madame Bertrand avait pris part au pèlerinage organisé vers Ste Anne de Beaupré.

—L'Exposition de Brandon est commencée depuis hier. C'est un indiscutable succès. Les expositions de Brandon prennent tous les ans de l'importance. On s'y rend de tous les points de la province.

—Les recettes de l'œuvre de l'Hôpital à l'exposition sont considérables; nous ne pouvons cependant donner de chiffres aujourd'hui parce que tous les argents ne sont pas encore en caisse. A huit jours.

—Le C P R sort de ses usines 20 chars neufs tous les jours, dans le moment. Il en sortira aussi [illegible] cette année, dont une très grande partie sera envoyée dans l'Ouest pour le transport du blé.

—Le gouvernement local fait installer un appareil de chauffage qui distribuera la chaleur, dès cet hiver, à la Cour, aux nouveaux et anciens bureaux d'enregistrement. Ce sera économique, et ce sera commode.

—La compagnie Eaton va ajouter un nouvel étage à son immense magasin de Winnipeg cet automne. Et au printemps prochain, on en mettra encore deux autres. Evidemment on a confiance dans l'Ouest. La maison de Winnipeg sera du reste le point de distribution de cette compagnie pour tout l'Ouest canadien.

—MM. Foley, Frères et Larson, les entrepreneurs chargés de construire une double voie jusqu'à Fort William, pour le C. P. R., ont commencé leurs travaux et se proposent de les mener à terme dans peu de temps.

—On se plaint plus que jamais du vol des bicycles. Il est clair que le jour où les bicyclistes ne pourront plus laisser en sécurité leur instrument à la porte des maisons, le bicycle aura perdu les trois quarts de son utilité.

—Les Soeurs de la Charité, prennent la respectueuse liberté d'annoncer aux amis de l'Hôpital de Saint-Boniface que les chambres sont prêtes à recevoir l'ameublement offert par leur générosité et que l'inauguration de l'Hôpital aura lieu vers la fin d'août.

—Les autorités civiques de Winnipeg ont délivré cet été des permis de constructions pour 2,620 édifices, représentant une valeur de $7.708,250. C'est une augmentation de $925,6500 sur l'an dernier. Si les choses continuent d'aller comme elles ont commencé, on va se rendre à $10,000 000. Une visite dans la ville et les alentours fait constater de l'activité partout.

—Notre aqueduc nous a fait défaut au moins trois fois la semaine dernière. Pas d'eau! Nous comprenons qu'une installation nouvelle ne fonctionne pas toujours avec une régularité parfaite, cependant le même accident, trois jours de suite, est assez curieux. Avant longtemps ce service public devrait être parfaitement organisé. Ce matin encore, l'eau a fui loin des robinets.

—Deux petits garçons de Brandon, âgés respectivement de onze à douze ans, ont imaginé de visiter l'Exposition de Winnipeg, la semaine dernière, sans en dire un mot à leurs parents. Ils firent le voyage dans un char à bagage et se trouverent de l'emploi sur les Terrains comme vendeurs de *pea-nuts*. Les parents, inquiets, ordonnèrent des recherches; et la police trouva nos bons petits hommes, un soir, dormant dans un hangar. C'était du vagabondage; on les amena donc devant le magistrat Daly. Le magistrat, un peu amusé par cette légère équipée, se mettait néanmoins à leur faire une semonce quand une fanfare passa sous les fenêtres et attaqua l'air bien connu: *Boys will be Boys!* Il fallait rire. Un ami se présenta, qui s'offrit de ramener les *boys* à Brandon. L'excellent M. Daly s'empressa d'accepter cette solution.

MENUS PROPOS

SOURIRE BIZARRE

Un journal américain parle dans les termes ci-dessus du sourire de M. Charles-J. Bonaparte le nouveau ministre de la marine des Etats-Unis:

"Le sourire de M. Charles-J. Bonaparte peut être à la fois fascinant, triste, désagréable, doux huileux, expansif, séducteur, trompeur, sarcastique, sardonique, terrifiant, paralysant et diabolique."

Peste! Voilà un homme qui l'a, le sourire!

Maintenant, qu'est-ce qu'un sourire huileux?

Celui qu'on a après avoir mangé de la salade?...

Ville de St-Boniface

SOUMISSIONS, CONSTRUCTION D'EGOUTS ET NIVELLEMENT DE RUE

Le soussigné recevra des soumissions jusqu'à 5 heures P. M le 14 d'Août prochain pour la constuction de 4 égoûts et le nivellement d'une rue.

Les plans et devis de ces ouvrages peuvent être vus au bureau de l'Ingenieur de la Ville où des blancs de soumission peuvent aussi être obtenus sur demande.

Un dépôt equivalent à 5 % du montant de la soumission devra l'accompagner.

La Ville ne sera tenue d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

St Boniface, 26 juillet 1905.

THEO. BERTRAND,
Secrétaire-Trésorier.

AVIS

VILLE DE ST-BONIFACE

AVIS est par les présentes donné que le règlement ci-après cité a reçu ses première et seconde lectures par le Conseil de la Ville de Saint-Boniface, lundi, le 26 juin 1905, et sera soumis au vote des électeurs le 11me jour d'août prochain, savoir :

Règlement No. 339.

Règlement No. 339 de la Ville de St-Boniface, autorisant un emprunt de $100,000.00 pour l'extension de l'Aqueduc, la construction d'un nouvel Hôtel de-Ville et autres fins.

ATTENDU qu'il est opportun et même nécessaire pour la Ville de St-Boniface de faire certaines dépenses qui s'élèveront à environ Cent Mille Piastres, savoir : Construction d'un Hôtel-de-Ville, environ Quarante Mille Piastres ($40,000); extension de l'aqueduc, environ Quarante Mille Piastres ($40,000), construction d'une station de Police et de Feu, dans le Quartier No. 4, environ Huit Mille Piastres ($8,000); réparation de la station de Police et de Feu, rue Dumoulin, environ Quatre Mille Piastres ($4,000), achat de pompe à incendie, boyaux, etc., Quatre Mille Piastres ($4 000); ameublement de l'Hôtel-de-Ville, environ Mille Piastres ($1, 00), pour éteindre la dette flottante, environ Trois Mille Piastres ($3,000);

Le Conseil de la Ville de St-Boniface décrète comme suit :

1. Pour les fins ci-dessus mentionnées, la Corporation de la Ville de St-Boniface empruntera une somme de Cent Mille Piastres ($100,000) au moyen de bons ou debentures de la Vill qui seront mis sur le marché et vendus aux meilleures conditions possibles.

2. Ces debentures seront au nombre de cent, de Mille Piastres chacune, et seront faites payables au porteur vingt ans après la date de leur émission. Elles seront signées par le Maire et le Secrétaire-Trésorier de la Ville, scellées du sceau officiel de la Ville, porteront intérêt à raison de quatre pour cent (4 o/o) par an, payable semi-annuellement, et auront des coupons d'intérêt portant les signatures écrites, lithographiées ou imprimées des dits Maire et Secrétaire-Tresorier, le principal et l'intérêt payables au porteur au bureau de la Banque d'Hochelaga, à Montréal, Québec.

3. Dans le but de rencontrer l'intérêt et d'accumuler un fonds d'amortissement pour éteindre la dette créée par ce règlement, il sera prélevé chaque année pendant la dite période de vingt années, à commencer par l'année 1905, sur toute la propriété taxable de la Ville les sommes suivantes suivantes, savoir :

Pour rencontrer l'intérêt seulement pendant les premières cinq années, Quatre Mille Piastres ($4,000); et ensuite pendant les autres quinze années, la somme de Neuf Mille Trois Cent Soixante et Seize Piastres 30/100 Piastres, savoir : Quatre Mille Piastres pour l'intérêt, et Cinq Mille Trois Cent Soixante et Seize 30/100 Piastres pour le fonds d'amortissement, l'intérêt composé sur le placement de ce fonds d'amortissement étant calculé à trois pour cent (3 o/o) par année.

4. Le présent règlement sera soumis aux électeurs vendredi, le onzième jour d'août A.D. 1905, suivant les dispositions de l'Acte Municipal, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après-midi, et des bureaux de votation seront ouverts et tenus aux endroits suivants, savoir :

Bureau de votation No. 1, pour les électeurs du Quartier No. 1, à la résidence de M. Julien Gramme, rue Dumoulin, près de la rue Lafléche.

Bureau de Votation No. 2, pour les électeurs du Quartier No. 2, à ou près de la résidence de M. Octave Guay, avenue Taché, près de la rue Notre-Dame.

Bureau de votation No. 3, pour les électeurs du Quartier No. 3, à l'Hôtel-de-Ville

Bureau de Votation No. 4, pour les électeurs du Quartier No. 4, à ou près du coin sud-ouest de l'avenue Taché et de la rue Marion.

5. Les personnes suivantes sont par les présentes nommées pour agir comme sous-officiers rapporteurs aux bureaux de votation :

Bureau de votation No. 1, William Kittson.

Bureau de Votation No. 2, J. Cléophas Marcoux.

Bureau de Votation No. 3, Joseph Adélard Zotique Bertrand.

Bureau de Votation No. 4, Charles Metcalfe.

Au cas d'absence ou d'incapacité d'aucun de ces sous-officiers rapporteurs ci-dessus nommés, le Greffier de la Ville qui agit comme officier-rapporteur ex-officio pourra les remplacer par d'autres personnes à son choix.

6. La nomination par le Maire des personnes chargées d'assister à la votation dans les différents bureaux de votation et au calcul final des votes par le Secrétaire-Trésorier de la dite Ville, pour représenter les intéressés pour ou contre la passation de ce règlement aura lieu à l'Hôtel-de-Ville de la dite Ville de St-Boniface, le dixième jour d'août prochain A.D. 1905, à deux heures de l'après-midi.

Et le calcul final des votes par le Secrétaire-Tresorier aura lieu au dit Hôtel-de-Ville, samedi, le douzième jour d'août A. D. 1905, à deux heures de l'après-midi.

Ce règlement deviendra en force le jour de sa passation finale si l'assentiment des électeurs lui est donné.

(Par ordre) THEO. BERTRAND,
Secrétaire Trésorier

St-Boniface, 4 juillet 1905.

NOTICE

TOWN OF ST. BONIFACE

NOTICE is hereby given that the by-law hereinafter recited has received its first and second readings by the Council of the Town of St Boniface, Monday, June 26th, 1905, and shall be submitted to the votes of the electors on the 11th day of August next, 1905

By-Law No. 339

By-law No. 339 of the Town of St. Boniface authorizing the borrowing of a sum of $100,000, for the extension of the water works, the Construction of a Town Hall and other purposes.

Whereas it is expedient and even necessary for the Town of St. Boniface to make certain expenditures which will amount to about one hundred thousand dollars, namely; Building of a Town Hall, about $40,000.00, extension of Water Works system, about $40,000.00, building of a Fire Hall and police station in Ward 4, about $8,000.00, repairing Police and Fire Station, on Dumoulin Street, about $4,000.00 : furnishing of Town Hall about $1 000,00, floating debt about $3,000,00;

The Council of the Town of St. Boniface enacts as follows :

1o. For the purposes above mentioned the Corporation of the Town of St. Boniface will borrow a sum of one hundred thousand dollars by issuing bonds or debentures which will be put on the market and sold at the best possible figure.

2o. These debentures shall number one hundred, of one thousand dollars each, and shall be made payable to bearer twenty years after date of issue. They shall be signed by the Mayor and the Secretary-Treasurer of the Town, sealed with the Corporate seal of the Town, shall bear interest at the rate of 4 per cent per annum payable semi annually and shall have interest coupons attached bearing the signatures either written, lithographed or printed of the said Mayor and Secretary-Treasurer, both principal and interest payable to bearer at the office of the Banque d'Hochelaga in Montreal, Quebec.

3o. In order to provide for the payment of the interest and to accumulate a sinking fund to pay the debt created by this by law there is imposed and there shall be levied and collected in each and every year, for the said period of twenty years, beginning with the year 1906, upon all the rateable property in said Town the following sums : To meet the interest only for, the first five years, four thousand dollars, and for the remaining fifteen years the sum of nine thousand three hundred and seventy six 30/100 dollars, namely : four thousand for the interest and five thousand three hundred and seventy six 30-100 for the sinking fund, the compound interest upon their investment of the sinking fund moneys being computed at three per centum per annum.

4o. This by-law shall be submitted to the vote of the electors on Friday the 11th day of August A.D 1905, according to the provisions of the Municipal Act, from nine o'clock in the forenoon to five o'clock in the afternoon, and polls shall be opened and held at the following places, namely :

Poll No. 1 for the electors of Ward No. 1 at the residence of M Julien Gramme, Dumoulin Street, near Lafleche Street ;

Poll No. 2 for the electors of Ward No. 2, at or near the residence of M. Octave Guay, Tache Avenue, near Notre-Dame Street ;

Poll No. 3 for the electors of Ward No, 3, at the Town Hall.

Poll No. 4 for the electors of Ward No. 4, at or near the South West Corner of Taché Avenue and Marion Street.

5o. The following persons are hereby appointed to act as deputy returning officers at the polls :

Poll No. 1, William Kittson.

Poll No. 2, J. Cléophas Marcoux.

Poll No. 3, Joseph Adélard Zotique Bertrand.

Poll No. 4, Charles Metcalfe,

In case of absence or inability of any of the above named deputy returning officers, the Town Clerk who shall be acting as returning officer ex officio may replace them by any other persons he may choose.

6o. The appointment by the Mayor of persons to attend at the various polls and at the final summing up of the votes by the Clerk of the said Town, on behalf of the persons interested in the by-law and promoting or opposing the same, shall take place at the Town Hall of said Town of St. Boniface on the tenth day of August next (1905) at two o'clock in the afternoon, and the final summing up of the votes by the Clerk shall take place at the said Town Hall, saturday, the twelfth day of August A. D. 1905, at 2 o'clock in the afternoon.

This by law shall come into force on the day of its final passing, if the assent of the electors is given to same.

(By order) THEO. BERTRAND,
Secretary-Treasurer.

St. Boniface, July 4th., 1905.

75e Anniversaire de l'Independance Belge

Suite de la 1ère page.

notre liberte scolaire et contre notre liberte de pères de famille. Qui avait inspiré ce régime de persécution légale, mais inconstitutionnelle?

C'était le fanatisme de protestants hollandais organisé machiavéliquement par les loges maçonniques orangistes.

Sous le masque hypocrite de loyalisme et de royalisme, en affectant d'embarasser la cause de la dynastie d'Orange-Nassau les instigateurs secrets de ce régime s'affublant du nom d'Orangiste, pour mieux tromper la dynastie et son chef Guillaume d'Orange-Nassau, qui était de bonne foi, au moins dans les débuts, parvinrent à l'égarer en l'aveuglant.

L'Orangisme maçonnique lui avait suggéré, comme moyen d'unification nationale des Belges et des Hollandais, un plan de protestantisation forcée, par acheminements successifs un plan véritable de décatholisation.

L'Orangisme maçonnique — comme en Irlande — avait réussi à persuader le Roi Guillaume qu'en transformant, de gré ou de force, les belges en protestants, il finirait par former un seul peuple uni fallacieusement, sur lequel s'assoirait définitivement le règne de la dynastie d'Orange.

(A suivre)

Nos Affaires Municipales

Procès verbal de la quatorzième séance régulière du vingt-troisième conseil de la Ville de Saint-Boniface tenue lundi le 24 juillet 1905

Etaient présents: Son Honneur le Maire Turenne au fauteuil et Messieurs les conseillers Berry, Metcalfe, Gauvin, Marcoux, Gédéon Couture et Dumouchel.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et confirmé.

Le conseiller Gauvin présente le douzième rapport du comite des finances en ces termes :

Votre comité recommande :

1o Que la somme de quinze cents piastres soit accordée aux révérendes Soeurs de l'Hopital Général de Saint-Boniface pour une lisière de terrain de 66 pieds de largeur au travers des lots de paroisse 80, 83, 84 et 85 pour le prolongement de la rue Aulneau depuis l'Avenue Hamel jusqu'à la rue de l'Hopital, les dites Soeurs consentant à céder la dite lisière de terrain pour cette somme à condition qu'aucune partie de ces $1500.00 ne sera prélevée sur le reste de leurs terrains, mais que le tout sera pris sur les fonds généraux de la Corporation. Ce rapport est adopté.

Proposé par le cons. Dumouchel, secondé par le cons. G. Couture, que la demande de M. Paul Gagnon pour retirer le percentage de ses contrats de trottoirs soit accordée en ce qui concerne les trottoirs qui sont complétés. Agréé

Proposé par le cons. Metcalfe, secondé par le cons Berry, que la Rat Portage Lumber Co. soit informée des différentes plaintes qui ont été faites au Conseil au sujet de son étang artificiel, et soit requise d'avoir à rémédier à ces inconvénients le plus tôt possible. Agréé.

Proposé par le cons. Marcoux secondé par le cons. G. Couture que vû la grande rareté du madrier de 12 pouces de largeur les entrepreneurs soient autorisés à employer du madrier d'une largeur de 8 pouces dans une proportion d'un tiers. Agréé.

Proposé par le cons. Gauvin, secondé par le cons Metcalfe, que le règlement No 340 prolongeant la rue Aulneau soit introduit et lu une première fois. Il est ensuite lu une deuxième et troisième fois et est définitivement adopté

Anecdotes Canadiennes

LA PRINCESSE LOUISE ET L'HON M. CHAPLEAU

L'honorable M. Chapleau était secrétaire d'Etat lorsque la princesse Louise d'Angleterre était châtelaine de Rideau Hall à Ottawa. Le ministre, qui n'avait pas encore reçu son titre de commandeur de S. Michel et S. George, se rendit un soir à un diner d'Etat chez le gouverneur-général, portant à sa boutonnière, faute d'une décoration anglaise, la rosette de commandeur de la Légion d'Honneur, ce qui n'était pas d'une parfaite correction, les insignes d'un ordre étranger ne devant être portés, en Angleterre et ici, qu'avec une permission spéciale du souverain. La princesse Louise dit à M. Chapleau, d'un ton de reproche que tempérait un charmant sourire :

—Pourquoi portez-vous cela ?

—Que voulez-vous que je porte ? répondit M. Chapleau en souriant à son tour, tout en s'inclinant avec déférence.

—Oh ! vous êtes bien Français, répliqua la princesse.

. . . .

Ce ne fut qu'un bon nombre d'années plus tard, pendant son terme d'office comme lieutenant-gouverneur de la province de Québec, que M. Chapleau fut créé commandeur de l'ordre de S. Michel et S. George.

ERNEST GAGNON